

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 26

Pouvoirs : 4

Votants : 30

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 07 novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaïd, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaïd, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,

Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grangoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Pascal Rampnoux

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Thierry Dauchart pouvoir à Pierre Hachin, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Bertrand Jayat pouvoir à Bruno Grangoing

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Agnès Varachaïd

Objet : Octroi à un particulier d'une subvention dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes Ouest Limousin au Plan Départemental de l'Habitat.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Ouest Limousin a fait le choix de participer au programme dénommé « Plan Départemental de l'Habitat » en matière d'habitat privé.

Coconstruit avec les 13 structures intercommunales du Département, et avec l'accompagnement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ce dispositif d'intervention vise la rénovation de 1500 logements sur 5 ans (soit 300 par an). Répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce programme propose en accompagnement des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental, un accompagnement financier des EPCI envers les propriétaires en situation de mal-logement et désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation, et aux propriétaires bailleurs réhabilitant des logements locatifs occupés dégradés ou énergivores.

A ce jour, un dossier a été transmis par l'association SOLiHA à la Communauté de Communes Ouest Limousin. Dans le cas présent, il s'agit de travaux d'adaptation d'un logement.

Après instruction de ce dossier, il apparaît que celui-ci est complet, et que les montants plafond de subventionnement demandés n'ont pas été dépassés.

Ce dossier peut se résumer ainsi qu'il suit :

Demandeurs	Commune de résidence	Types de travaux	Montant de subvention demandé
M. RATINAUD Maurice	Saint-Cyr	Installation d'un élévateur PMR Pour un montant de travaux éligible (travaux et AMO) de 12 567,50 €	ANAH : 9334,00 € en travaux et 600,00 € en AMO Conseil Départemental : 1458,00 € en travaux et 150,00 € en AMO CC Ouest Limousin : 300,00 € en travaux et 150,00 € en AMO

Au regard des crédits inscrits au Budget Principal 2025 (15 246,00 € par an pendant 5 ans au compte 20422 section d'investissement dépenses), il est possible de subventionner ce dossier.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable quant à l'octroi de cette subvention telle que rappelée ci-dessus.
- **OCTROIE** à monsieur RATINAUD Maurice demeurant, 3 rue de la Ganterie à 87310 SAINT-CYR une subvention d'un montant total de 450,00 €
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2025, section d'investissement dépenses, chapitre 204, article 20422.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD